

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202502/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage : 29/01/2025 L'an deux mille vingt-cinq, le 04 février à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers En exercice : 17
Présents : 14
Votants : 16
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 janvier 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRESENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LÉBOUC Jacky, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSES : LEFFRAY Stéphane
M LELASSEUK Patrick qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck
M L'HELGUEN Patrick qui donne pouvoir à Mme HUBERT Florence

Mme HUBERT est élue secrétaire de séance.

DEMANDE DETR/DSIL : RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ATELIER MUNICIPAL

La commune élabore un projet de réfection de la toiture de l'atelier municipal La Blanchardière, après désamiantage.

Après l'enlèvement des tôles fibrociments, il sera nécessaire de poser des bacs aciers. A des fins d'étanchéité du site, il est également nécessaire de procéder à l'arasement de la pointe de pignon.

Les dépenses s'élèvent à un montant de 51 942 € HT.

Le Département, dans le cadre du plan de relance, a d'ores et déjà octroyé la somme de 14 500€.

Il convient maintenant de solliciter la DETR/DSIL 2025

Cofinancements	Montant	%
DETR 2025	25 971 €	50%
Conseil départemental : plan de relance	14 500 €	28%
Reste à charge commune	11 471 €	22%
TOTAL	51 942 €	100%

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement et autorise le maire à déposer les demandes de subventions.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU



Date de publication : 05/02/2025